

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 77/27 du 9/2/78

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU l'Ordonnance N°40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE GRAND CROIX :

Monsieur Gamal Abdel NASSER, Président de la R. A. U.

AU GRADE DE GRAND OFFICIER :

Madame Gamal Abdel NASSER, épouse du Président de la R.A.U.
S.E.M. Hammoud RIAD, Ministre des Affaires Etrangères de la R.A.U.
S.E.M. Mohamed FAYEK, Ministre d'Orientation Nationale de la R.A.U.
S.E.M. Abdel Aziz HEGAZI, Ministre du Trésor et des Finances de la R.A.U.
S.E.M. Hassan Abdel ZAKI, Ministre de l'Economie de la R.A.U.
S.E.M. Kamal Eldine ZAKI, Ambassadeur de la R.A.U. auprès de la République Populaire du Congo
Général de l'Armée de l'Air Mohamed EL SISSY, Adide de Camp du Président de la R.A.U.
S.E.M. Salah GOHAR, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la RAU.
Monsieur Salah EL-SHAHED, Grand Chambellan à la Présidence de la République de la R.A.U.
Monsieur Ahmed Fouad TEYMOUR, 1^{er} Grand Chambellan à la Présidence de la République de la R.A.U.
Monsieur MOUSTAFA Hanafi, Directeur des Affaires Africaines à la Présidence de la R.A.U.

AU GRADE DE COMMANDEUR :

Monsieur Ayoub SHARARA, Secrétaire d'Ambassade de la R.A.U. Auprès de la République Populaire du Congo

Monsieur Abdel Hamid EL Hag, Attaché d'Ambassade de la R.A.U. Auprès de la République Populaire du Congo

Madame Mohamed FAYEK, épouse du Ministre d'Orientation Nationale de la R.A.U.

Madame Kamal Eldine ZAKI, épouse de l'Ambassadeur de la R.A.U. Auprès de la République Populaire du Congo

AU GRADE D'OFFICIER :

Monsieur Bedair EL-CHAMRAMY, Troisième Secrétaire de l'Ambassade de la R.A.U. Auprès de la République Populaire du Congo

Monsieur Azmi ELLAMIE, Attaché d'Ambassade de la R.A.U. Auprès de la République Populaire du Congo

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 9 FEVRIER 1971


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-